

N° 2023-267

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DE LA PRESIDENTE**

**Arrêté portant virements de crédits entre chapitres  
Décision modificative n° 2**

La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical n°2022-21 en date du 22 juin 2022 décidant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2023 -20 en date du 12 juin 2023 donnant délégation à la présidente pour procéder à des virements entre chapitres,

Vu la délibération n° 2023-01 en date du 9 janvier 2023 approuvant le budget primitif 2023,

Vu la délibération n°2023-08 en date du 3 avril 2023 approuvant le budget supplémentaire 2023,

Vu la délibération n°2023-25 en date du 23 octobre 2023 approuvant la décision modificative n° 1,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de crédits afin de réaliser les écritures comptables nécessaires,

**ARRETE**

**Article 1 :** Sont autorisés les transferts de crédits suivants :

Chapitre	Compte	Code gestionnaire	Code destinataire	Montant
65	65888	GEN	LEGS	- 14 000,00 €
011	61558	REG	PIANO	+ 14 000,00 €
011	6188	ACMUS	AC	- 50,00 €
66	666	ACMUS	AC	+ 50,00 €
012	65741	RH	GEN	- 70 000,00 €
012	65748	RH	GEN	+ 70 000,00 €
011	61558	REG	REG	- 10 000,00 €
011	6283	LOG	LOG	+ 10 000,00 €

**Article 2 :** Il sera rendu compte de ces virements de crédits à la première séance du comité syndical qui suit cette décision.

**Article 3 :** Monsieur le directeur général du syndicat mixte est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Conservatoire de Lyon et transmis à Monsieur le Préfet du Rhône ainsi qu'à Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Lyon et Métropole de Lyon.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois qui suivent la date de la dernière des mesures de publicité.



Fait à Lyon, le 28 novembre 2023

La présidente,  
Nathalie PERRIN-GILBERT